

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DPA 46 Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche 25/27, rue des Orteaux (20e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 20ème en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres à la passation de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre n° 08-25-078 lors de la séance du 6 octobre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la souscription d'un avenant n°3 au marché de maîtrise pour la construction de la crèche et de logements au 25/27 rue des Orteaux à Paris 75020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à souscrire un avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement conjoint AVENIER CORNEJO ARCHITECTES (mandataire) – LGX Ingénierie, cotraitants pour l'opération de construction d'une crèche au 25/27, rue des Orteaux à Paris

75020, portant le forfait global de rémunération de la maîtrise d'œuvre de 395 038.80€ TTC à 459 642.67€ TTC valeur Mo Etudes (novembre 2007), soit une augmentation du marché de base de 64 603,87€.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, article 2313, rubrique 64, mission 30000-99-010 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2015 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO